



[ORANGE] TOUS PERDANTS... .. SAUF UNE !

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SMIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation.

Chez Orange, nous pouvions autrefois espérer des progressions salariales.

Désormais, nous exigeons a minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de décélération salariale.

Pour la CFDT, les salariés ne méritent pas une décision unilatérale punitive visant à réduire leur pouvoir d'achat.

Rappelons que tous les budgets par ailleurs alloués (ASC, participation intéressement ...) dépendent de la somme des salaires (masse salariale).

Celle-ci est en baisse régulière depuis plusieurs années.

C'est donc la double peine pour les salariés !

Pour mémoire :

2020, aucun signataire à l'issue de la négociation salariale : le PDG avait maintenu sa dernière proposition qui était « sa meilleure offre ».

2021, un seul signataire : les dernières propositions avaient été maintenues.

2022 : un seul signataire. Nomination de la nouvelle DG : pour faire des économies, l'entreprise réduit le budget alloué.

Pour la CFDT, les salariés sont injustement sanctionnés !

Rien ne se perd, tout se transforme :

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.

Mai 2022
SALAIRES

Cfdt: TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE

ORANGE
MEILLEUR POUR TOUS

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SMIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation.
Chez Orange, nous pouvions parfois espérer des progressions salariales. Désormais, nous exigeons à minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de déclémentation salariale.

L'entreprise a sa proposition et sa décision est le choix de l'employé ou non, c'est ce que le CDT accepte pas!

Perdants dans le budget!

Un des vices de responsabilité 25 avril 2022 sur le Monde.fr, l'entreprise a décidé de réduire les salaires.

La prime est que face à la déflation, les salaires sont réduits.

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SMIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation.

Chez Orange, nous pouvions parfois espérer des progressions salariales.

Désormais, nous exigeons à minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de déclémentation salariale.

Receivons que tous les budgets par ailleurs alloués (ASC, participation intéressement ...) dépendent de la somme des salaires (masse salariale). Celle-ci est en baisse régulière depuis plusieurs années.

C'est donc la double peine pour les salariés !

Pour mémoire :

- 2020, aucun signataire à l'issue de la négociation salariale : le PDG avait maintenu sa dernière proposition qui était « sa meilleure offre ».
- 2021, un seul signataire : les dernières propositions avaient été rejetées.
- 2022 : un seul signataire. Nomination de la nouvelle DG : pour faire des économies, l'entreprise réduit le budget alloué.

Pour la Cfdt, les salariés sont injustement sanctionnés !

Rien ne se perd, tout se transforme :

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.



PROSEPERION - PSC - 2140 Avenue Emile Zola - 75013 Paris
CFDT-ORANGE.COM

Orange est un partenaire social responsable

Documents

[TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE](#)